

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune **BOURBONNE LES BAINS** **2020/ 42**

DEPARTEMENT
Haute-Marne

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

- en exercice 19
- présents 17
- votants 17
- absents 2

Du mardi 9 juin 2020

L'an deux mille vingt le 09 juin, à Salle des fêtes à 20H30.

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

OBJET

**Approbation du Compte
Administratif 2019 - Budget
Gestion des Activités Thermales
et Bien-Etre**

Étaient présents : André NOIROT, Elie PERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLOT, Claude PETIOT, Patrick BREYER, Catherine THIVET, Olivier LADRANGE, Delphine ANDRÉ, Lydia HUGUENOT, Sébastien HUMBLOT, Damien CORNU, Emmanuel PASQUA, Amélie MOLTER, Aurélie LAVILLE.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 11/06/2020 et que la convocation du Conseil avait été faite le 04 juin 2020

Étaient absents non excusés : Pierre THOMAS, Jean-Mary CARBILLET

Madame Amélie MOLTER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Conseil Municipal arrête les comptes administratifs qui lui sont annuellement présentés conformément à l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'une part, et que dans les séances où les comptes administratifs du maire sont débattus, le Conseil Municipal élit son Président en vertu de l'article L.2121-14 – alinéa II du CGCT, d'autre part.

Monsieur le Maire propose, à cet effet, à l'assemblée de bien vouloir élire Monsieur Christian TROISGROS, 3^{ème} adjoint au maire en qualité de Président de la partie de la présente séance consacrée à l'examen et à l'approbation des comptes administratifs 2019. Il précise qu'il se retirera au moment du vote des comptes administratifs 2019 conformément à l'article L.2121-14 – alinéa III du CGCT.

***VU** le CGCT et notamment ses articles L.2312-1 et suivants et L.2313, L.2321 et suivants,*

***VU** la délibération en date du 12 avril 2019 approuvant le budget primitif de l'exercice 2019,*

***VU** les comptes de gestion 2019 dressés par le receveur municipal,*



Monsieur Christian TROISGROS, 3^{ème} adjoint au Maire et en sa qualité de président de séance consacrée à l'examen et à l'approbation des comptes administratifs 2019, propose d'adopter le compte administratif du Budget Gestion Activités Thermales et Bien-Etre, à savoir :

		DEPENSES	RECETTES
RÉALISATIONS DE L'EXERCICE 2019	Section de Fonctionnement	173 188.77 €	574 233.77 €
	Section d'Investissement	14 920.08 €	
REPORT DE L'EXERCICE 2018	Report en section de fonctionnement		1 108 663.93 €
	Report en section d'investissement		539 546.88 €
TOTAL		188 108.85 €	2 222 444.58 €
RESTES A RÉALISER A REPORTER EN 2020	Section de Fonctionnement		
	Section d'Investissement	15 015.92 €	
TOTAL		15 015.92 €	0.00 €
RÉSULTAT CUMULÉ	Section de Fonctionnement	173 188.77 €	1 682 897.70 €
	Section d'Investissement	29 936.00 €	539 546.88 €
TOTAL CUMULÉ		203 124.77 €	2 222 444.58 €

La présente délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés par 16 voix POUR et 1 n'ayant pas pris part au vote (André NOIROT).

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Bourbonne les Bains le 11 juin 2020

Le Maire


 M. André NOIROT